

25 Sheppard Avenue West,  
Suite 100  
Toronto, ON  
M2N 6S6

Telephone: 416 250 7250  
Toll free: 1 800 668 0128

25, avenue Sheppard Ouest  
Bureau 100  
Toronto (Ontario)  
M2N 6S6

Téléphone : 416 250 7250  
Sans frais : 1 800 668 0128

21 avril 2022

Cher membre de la PACE credit union,

Vous serez bientôt informé d'un règlement qui donnera une nouvelle orientation à PACE. Ce règlement vous apportera une stabilité accrue, un accès éventuel à des services bancaires élargis et un avenir mieux assuré en tant que membre d'une autre credit union. En tant qu'administratrice, l'ARSF pense qu'il s'agit là de la meilleure solution pour les membres de PACE.

Comme vous le savez, PACE a été placée sous administration judiciaire en septembre 2018 par l'organisme qui a précédé l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) en raison de sa mauvaise gestion et de l'inconduite des membres de sa haute direction de l'époque, qui ont été démis de leurs fonctions, et d'un manque de gouvernance efficace de la part du conseil d'administration de PACE à ce moment-là. En tant qu'administratrice, l'ARSF s'est attachée à faire en sorte que PACE puisse continuer à servir ses membres et que leurs dépôts continuent d'être protégés.

### **Pourquoi cette décision a-t-elle été prise?**

La décision de l'ARSF de demander à PACE d'accepter ce règlement fait suite à une évaluation minutieuse des différentes options dont disposait PACE, à la lumière de l'impact de sa mauvaise gestion avant sa mise sous administration et des répercussions de la pandémie de COVID-19. Dans le cadre de ce processus, l'ARSF a établi les montants précis de passif et d'actif qui seront transférés à l'autre credit union et ce qui restera à PACE (qui continuera d'exister en tant qu'entité juridique jusqu'à l'achèvement du processus de liquidation).

Lorsque le règlement concernant les activités principales de PACE sera clôturé, vous serez membre d'une autre credit union, qui honorera vos dépôts et vous fournira les services dont vous avez bénéficié auprès de PACE. Vous continuerez à recevoir des services de la part des employés et des succursales de PACE, ce qui était un point essentiel du règlement. Nous sommes convaincus qu'il s'agit de la meilleure solution pour PACE, ses employés et ses membres.

### **Qu'advient-il des parts sociales, des parts de placement et des parts de participation aux bénéfices?**

L'ARSF a décidé que les parts de placement et de participation aux bénéfices de PACE (que détiennent environ 2 % des membres de PACE), ainsi que les parts sociales des membres de PACE resteront avec PACE et seront traitées dans le cadre de la liquidation de l'entité juridique PACE, conformément aux exigences légales.

Conformément à la communication faite par l'ARSF en avril 2021, les parts de placement, les parts de participation aux bénéfices et les parts sociales ne peuvent pas être rachetées à ce stade, car les niveaux de capital de PACE sont inférieurs aux exigences réglementaires. L'information fournie aux membres au moment de l'achat des parts de placement et des parts de participation aux bénéfices précisait que ces parts n'étaient ni assurées ni garanties par des actifs spécifiques et qu'elles étaient sujettes à des risques et à des pertes éventuelles.

Si vous détenez des parts de placement ou de participation aux bénéfices, il y a deux points importants que vous devez comprendre :

- En raison de la situation actuelle du capital de la credit union, qui a subi l'impact négatif des activités susmentionnées de la direction précédente, et des pertes qui en ont découlé ainsi que des perturbations de ses opérations courantes causées par la pandémie, vous ne pourrez pas racheter vos parts de placement ou de participation aux bénéfices à ce stade.
- La question des parts de placement et des parts de participation aux bénéfices sera traitée dans le cadre de l'éventuel processus de liquidation de l'entité

juridique PACE. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le calendrier de réalisation de ce processus ni sur le résultat final.

Il est également impossible de racheter vos parts sociales à l'heure actuelle. Cette question sera traitée de la même manière dans le cadre du processus de liquidation de l'entité juridique PACE.

Pour toute information complémentaire au sujet de vos parts de placement, de participation aux bénéficiaires ou de vos parts sociales, veuillez communiquer avec l'ARSF au 416 250-7250 ou au 1 800 668-0128. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à [contactcentre@fsrao.ca](mailto:contactcentre@fsrao.ca).

### **Qui administrera ce qui reste de PACE?**

En tant qu'administratrice de PACE, l'ARSF continuera de poursuivre vigoureusement les actions en justice contre l'ancienne haute direction et certains anciens administrateurs de PACE, ainsi que d'autres responsables, afin de récupérer les dommages et les pertes causés par leur mauvaise gestion. L'ARSF décidera également de l'éventuel processus de liquidation de l'entité juridique PACE.

L'ARSF a travaillé dur pour concilier les différents intérêts et obtenir le meilleur règlement dans les circonstances. Nous n'aurions pas été en mesure de présenter ce règlement sans la loyauté des membres de PACE, le dévouement et le soutien des dirigeants et des employés de PACE au cours des dernières années et leur engagement inébranlable à défendre les intérêts des membres de PACE. L'ARSF souhaite en particulier remercier David Finnie, PDG de PACE, et son équipe de direction pour leur gestion rigoureuse et leur dévouement envers PACE au cours de cette période très difficile.

Nous vous remercions de votre loyauté envers PACE. Nous pensons que vous bénéficierez d'un bon service de la part de la nouvelle credit union partenaire.

Veuillez prendre note qu'en raison du règlement, PACE ne tiendra pas son assemblée générale annuelle cette année.

De plus amples renseignements sur le règlement suivront dans les jours et les semaines à venir.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. White', with a long horizontal stroke extending to the right.

Mark White

PDG

Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

C.c. David Finnie, PDG, PACE Credit Union